

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 octobre 2011**

CP 11/10-28

*L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : /*

**FONDS DEPARTEMENTAL  
D'INTERVENTION ECONOMIQUE  
CREATION, REQUALIFICATION, EXTENSION DES ZONES  
D'ACTIVITES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES  
Subventions en Annuités**

<b>Commune d'implantation</b>	<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Projet concerné</b>
Bessens	Commune de Bessens	Zone d'Activités «des Palanques»
Verdun sur Garonne	Commune de Verdun sur Garonne	Zone d'Activités "Les Barthes"

Lors de sa séance du 27 juin 2005, notre Assemblée a décidé de subventionner en annuités les projets entraînant un engagement financier du Département dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et de développement de zones d'activités économiques.

**► PRINCIPES**

- la durée de la subvention en annuités sera calquée sur celle des emprunts réalisés par le bénéficiaire de la subvention, durée limitée toutefois à 10 ans minimum et 20 ans maximum,

- en cas d'autofinancement par le maître d'ouvrage, la durée de la subvention en annuités sera de 10 ans,

- le taux de subvention est égal au taux de l'emprunt contracté par le bénéficiaire dans la limite du taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'attribution de la subvention, ce taux étant également applicable en cas d'autofinancement.

## ► MODALITES

Chaque dossier de subvention sera soumis à la Commission Permanente qui déterminera le montant de l'annuité :

- au vu du contrat de prêt et du tableau d'amortissement correspondant
- en tenant compte du taux légal en vigueur au 1er janvier de l'exercice.

Le versement de la première annuité sera effectuée l'année de la première échéance de remboursement de l'emprunt, un mois avant la date de cette échéance pour les emprunts à périodicité annuelle, et un mois avant la deuxième échéance pour les emprunts à périodicité trimestrielle.

Le taux d'intérêt légal applicable pour l'année 2011 est de 0,38 %, celui-ci ayant été fixé par décret n° 2011-137 en date du 1er février 2011.

### **1. Aménagement de la Zone d'activités «des Palanques», pour la Commune de BESSENS.**

En application de ces dispositions, je vous prie de bien vouloir examiner les modalités de versement à la Commune de Bessens de la subvention de 95 781 € accordée lors de la commission permanente du 27 septembre 2010.

Les caractéristiques de l'emprunt trimestriel souscrit par la Commune de Bessens pour financer l'investissement de l'aménagement de la zone d'activités « des Palanques » sont les suivantes :

Somme Empruntée	Taux	Durée	Montant annuel	date de la première échéance
150 000	3,50	10 ans	17 844,04	5 avril 2012

La commune de Bessens ayant financé ce projet par le biais d'un emprunt sur 10 ans, compte tenu du taux légal en vigueur et du tableau d'amortissement, je vous propose de retenir pour le versement de la subvention les caractéristiques suivantes :

Montant de la Subvention	Taux	Durée	Montant de l'annuité	date de la première échéance
95 781 €	0,38%	10 ans	9 779 €	5 mars 2012

### **2. Aménagement de la Zone d'activités «Les Barthes», pour la Commune de Verdun sur Garonne.**

En application de ces dispositions, je vous prie de bien vouloir examiner les modalités de versement à la Commune de Verdun sur Garonne de la subvention de 81 228 € accordée lors de la commission permanente du 27 septembre 2010.

Les caractéristiques de l'emprunt souscrit par la Commune de Verdun sur Garonne pour financer l'investissement de l'aménagement de la zone d'activités « Les Barthes » sont les suivantes :

Somme Empruntée	Taux	Durée	Montant annuel	date de la première échéance
500 000	4,10	20 ans	37 174,33	1er août 2012

La commune de Verdun sur Garonne ayant financé ce projet par le biais d'un emprunt sur 20 ans, compte tenu du taux légal en vigueur et du tableau d'amortissement, je vous propose de retenir pour le versement de la subvention les caractéristiques suivantes :

Montant de la Subvention	Taux	Durée	Montant de l'annuité	date de la première échéance
81 228 €	0,38%	20 ans	4 225 €	1er juillet 2012

Je vous précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 204-14-94, sous fonction 93 du budget départemental.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur cette proposition.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2010 accordant à la commune de Bessens une subvention de 95 781 € pour l'aménagement de la zone d'activités « des Palanques » et à la commune Verdun-sur-Garonne une subvention de 81 228 € pour l'aménagement de la zone d'activités « Les Barthes »,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

– Approuve les modalités de versement suivantes des subventions en annuités susvisées :

*\* Aménagement de la Zone d'activités «des Palanques», pour la Commune de Bessens :*

Montant de la Subvention	Taux	Durée	Montant de l'annuité	date de la première échéance
95 781 €	0,38%	10 ans	9 779 €	5 mars 2012

*\* Aménagement de la Zone d'activités «Les Barthes», pour la Commune de Verdun sur Garonne :*

Montant de la Subvention	Taux	Durée	Montant de l'annuité	date de la première échéance
81 228 €	0,38%	20 ans	4 225 €	1er juillet 2012

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041494, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,